

ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

Enseignant-e d'Accueil (EDAC) pour le Stage en responsabilité partagée

DISCIPLINE	LATIN
Objectifs de formation pour le stage	
<p>« Objectifs de la formation et référentiel de compétences relatifs à la formation des enseignantes et enseignants du secondaire I et II »</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs généraux - les compétences à construire durant la formation (référentiel de compétences) <p>https://www.unige.ch/iufe/espaceetudiants/forensec/referentiel-de-competences/</p>	
Critères d'évaluation du stage	
<p>Pour obtenir la 1re validation, délivrée à la fin de la première année, l'étudiant.e (ETU) doit progresser dans la majorité des objectifs énoncés dans les deux axes évoqués dans le document ci-dessus. Pour obtenir la 2e validation, délivrée à la fin de la formation, l'ETU doit acquérir ou consolider l'ensemble des objectifs énoncés dans les deux axes.</p> <p>Se référer au document Modalités d'évaluation Pratique de l'enseignement accompagnée et analysée Latin (voir à la fin de ce document) pour le positionnement du stagiaire vis-à-vis</p> <ul style="list-style-type: none"> - du dispositif de formation - de la didactique et de la pédagogie 	
Modalités d'intervention des CE-A et CE-T dans le cadre du stage	
<p>Le-la CE A /CE T avise l'ETU de leurs visites respectives, et l'ETU en informe l'EDAC ; de manière accessoire, quand il est possible, l'EDAC est informé-e par le-la CE A aussi. Les dates de l'observation sont décidées bien à l'avance. Les CE font chacun-e 2 visites dans l'année. Des visites supplémentaires peuvent être ajoutées selon les besoins.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le-la CE T intervient en règle générale avant le-la CE A, selon le nombre des visites établies pour le stage. ▪ Les observations des CE T ou des CE A se font sans la présence de l'EDAC. Ce sont les CE T ou les CE A qui avisent les stagiaires et ces dernier-ère-s s'entendent avec leur EDAC, selon leur planification commune. ▪ Respect des interventions du-de la CE A ou CE T, négociées préalablement. Tenir compte de variations en cas de difficultés. 	

ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

Attentes vis-à-vis de l'EDAC

- Connaître les objectifs de la formation qui sont présentés dans les documents officiels. Utiliser de la terminologie relative aux gestes professionnels dans les entretiens avec l'ETU et ensuite dans les bilans. De cette manière l'ETU est confronté-e à un même langage pour son suivi.
- Encadrer et accompagner l'EEF, construire des espaces communs pour le co-enseignement, être prêt-e-s à des possibles controverses.
- Être à l'écoute des propositions de l'ETU, s'appuyer sur ses points forts ; intégrer l'ETU dans le déroulement du programme.
- Tenir compte des apports de la formation à l'IUFE pour la préparation des cours en co-enseignement et en solo (de ces aspects les EDAC prennent connaissance entre autres pendant la co-formation qui a lieu en début d'année).
- Être prêts à partager des ressources (planifications, documents des cours) et des différentes approches, de travailler en DUO pour la construction des séquences et des planifications, de demander conseil au-à la CE A /CE T en cas de besoin.
- Etablir suffisamment de plages d'enseignement en SOLO, espacées pour permettre la planification des visites, les entretiens post visite et les bilans.
- Participer au bilan final (possibilité d'intervenir dans le bilan intermédiaire sur demande), échanger fréquemment avec la CE A / CE T.

ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

Tâches à réaliser par l'étudiant-e durant le stage dans la/les classe-s de l'EDAC (en lien avec l'atelier de didactique / Séminaire de recherche / MITIC, etc.)

N.B. préciser la/les période-s de l'année concernée-s

- Préparation du calendrier de stage (document Excel mis à disposition) en accord ETU / EDAC, et selon les principes énoncés dans le cahier de charge. Le délai est indiqué en début d'année. Transmission du calendrier aux CE A et CE T dans les délais (3 semaines après le début du stage)
- Respect des composantes observations / co-enseignement/ enseignement en solo.
- Respect du dispositif de l'institution (IUFE), de celui des Modalités du contrat et du plan de stage.
- Échanges dans la construction des séquences en co-enseignement.
- Capacité à transposer des contenus et en particulier à transposer des contenus basés sur ses points forts.
- Envisager des activités (Deux minimum par leçon) et les articuler en fonction des objectifs d'apprentissages, des acquis et de la progression des élèves et de leur niveau.
- Capacité à remédier, avoir un plan B, entre autres.
- Capacité à analyser sa propre pratique, ses points forts, ses points à travailler.
- Maîtrise des contenus du thème enseigné (langue, civilisation, mythologie, œuvres d'art, etc. en lien) ainsi que le vocabulaire technique lié à la discipline.
- Adaptation du contenu du thème en fonction des élèves concerné·e·s et des objectifs d'apprentissage institutionnels (à décliner pour le cycle – LCL par exemple - et le collège).
- Rédaction d'une fiche de préparation de la leçon (pour chaque cours observé) comprenant en particulier l'explicitation des objectifs, des consignes choisies et l'identification des difficultés probables pour les élèves.

Document valable pour l'année académique 2025-2026

ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

Modalité d'observation et analyse de leçons

1. Observations et analyse des leçons

1.1. Planification annuelle, calendrier de stage

L'Etudiant-e remplit un calendrier de stage (stage SR ou SRP) et le transmet à la/au CE A au plus tard trois semaines après le début du stage.

Sur la base du calendrier, les observations du/de la CE A et CE T sont planifiées.

Chaque leçon observée donne lieu à un entretien et à la production d'une note d'observation de leçon et d'entretien (NOLE). La date et l'heure de l'entretien est choisie en accord avec le/la CE, dans un délai raisonnable (le jour même ou quelque jour après l'observation). La NOLE est déposée sur moodle au plus tard 10 jours ouvrables après l'entretien.

L'évaluation se fondera sur les analyses effectuées par le/la CE T et le/la CE A à propos des leçons observées, avec un accent particulier sur les évolutions opérées par l'étudiant-e durant l'année.

1.1. Le rôle du CE A et du CE T

Le/la CE T aide l'étudiant-e à adopter un regard réflexif sur sa pratique en fonction d'un public donné et apporte des éléments de réflexion à partir de son expérience. Il/elle encourage le/la stagiaire à personnaliser le matériel didactique existant, voire à créer de nouveaux supports. Il/elle observe le respect des critères d'évaluation et certifie les compétences de l'étudiant-e lors des séances bilans.

1.2. Le rôle du CE A

Le rôle du/de la CE A est identique à celui du/de la CE T en ce qui concerne la pratique de l'enseignement observée et analysée. De plus, le/la CE A organise les différentes séances bilans avec le/la CE T, l'étudiant-e et l'enseignant-e d'accueil (EDAC). Il/elle confirme la validation ou non du stage en responsabilité et/ou en accompagnement à l'issue des dites séances.

2. Critères d'évaluation de la pratique d'enseignement

L'étudiant-e est évalué·e dans la pratique de son enseignement en fonction de sa formation :

- Maîtrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire (MASE1 disciplinaire)
- Maîtrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE2 bi-disciplinaire)
- Certificat de spécialisation en didactique d'une discipline supplémentaire d'enseignement (CSDS)

Les modalités d'évaluation pour chaque formation sont décrites dans sa directive respective, accessible sur le site de l'institut, section Stages :

- Directive pour l'opérationnalisation des stages MASE1
- Directive pour l'opérationnalisation des stages MASE2
- Directive pour l'opérationnalisation des stages CSDS

ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

En plus des documents cités ci-haut, les critères présents dans le document « Objectifs de la formation et référentiel de compétences relatifs à la formation des enseignantes et enseignants du secondaire I et II » sont à prendre en compte.

Pour obtenir la 1^{re} validation, délivrée à la fin de la première année, l'étudiant·e doit progresser dans la majorité des objectifs énoncés dans les deux axes évoqués ci-dessous et avoir rempli les objectifs du contrat de formation, qui est signé lors du bilan intermédiaire. **Pour obtenir la 2^e validation, délivrée à la fin de la formation, l'étudiant·e doit acquérir ou consolider l'ensemble des objectifs énoncés dans les deux axes et avoir rempli les objectifs du contrat de formation, qui est signé lors du bilan intermédiaire.**

La certification finale intervient à l'issue de la formation. La validation est du type « acquis / non acquis ».

Pour chaque séance bilan, l'étudiant-e élabore un document réflexif sur sa pratique qu'il transmet à son/sa CE T et son/sa CE A cinq jours avant la date de cette séance via l'espace de suivi (ou par email). Enfin, en complément aux différents documents précités, les critères d'évaluation détaillés ci-dessous sont à prendre en considération.

Pendant la séance, l'étudiant-e construit la réflexion autour de sa pratique enseignante et des aspects issus des observations et rapports d'observation-NOLE.

Axe 1 : Positionnement du stagiaire vis-à-vis du dispositif de formation

1.1. Respect du dispositif de formation : documents requis et différentes étapes

- Transmettre avant chaque observation le dossier de la leçon complet (fiche de préparation/canevas de la leçon prévue et documents relatifs). Dernier délai pour la transmission des documents : deux jours ouvrables précédant la leçon (donc, si une observation a lieu le lundi à 8 h, le canevas doit être déposé sur Moodle le jeudi matin à 9h de la semaine précédant la visite au plus tard, afin que le/la CE puisse préparer l'observation ; cela sauf disposition différente décidée avec le/la CE). L'étudiant-e peut envoyer en même temps un email à la / au CE.
- Prévoir des documents et des supports de cours de qualité.
- Faire usage du lexique professionnel associé à la leçon, en termes de contenus d'apprentissage.
- Situer la leçon (court terme) dans une séquence d'enseignement-apprentissage (moyen terme) sur la base du Plan d'étude relatif à la discipline (long terme) lors de la rédaction du canevas.
- Participer activement aux entretiens consécutifs à chaque observation, selon les indications du/de la CE. En particulier, préparer l'entretien post-observation et transmettre un compte-rendu synthétique à la CE dans les 24 heures qui suivent l'entretien.
- Participer activement aux bilans : préparer en amont un projet de formation (sous forme de bilan réflexif) à faire parvenir au/à la CE A et au/à la CE T (5 jours avant la date du bilan).

ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

- Remplir les taches initiales (signature du devoir de réserve et compilation du calendrier excel. Le calendrier doit parvenir à la CE/ au CE référent-e dans les délais impartis, normalement dans les 4 semaines après le début du stage).
- Montrer de la flexibilité lors de l'organisation des séances de travail (entretiens post visite, bilans,...), surtout en ce qui concerne le choix des dates et des horaires.
- Consulter régulièrement la boîte ETU et répondre aux emails des CE dans les plus brefs délais.

1.2. Analyse de pratique

- Adopter une attitude réflexive sur sa pratique et s'investir dans un processus de perfectionnement.
- Participer activement, après chaque leçon observée, à la séance d'analyse et au bilan :
- Effectuer un repérage et une analyse des éléments imprévus et des principaux écarts entre intentions et déroulement effectif de la leçon ;
- Effectuer une recherche des modalités alternatives susceptibles de remédier aux écarts constatés.

Axe 2: Positionnement du stagiaire vis-à-vis de la didactique et de la pédagogie

2.1. Conduite de la classe

- Accueillir les élèves.
- Avoir une attitude d'ouverture et d'écoute.
- Offrir les conditions adéquates pour permettre aux élèves de créer un espace favorable à l'apprentissage.
- Observer l'attitude des élèves et la réguler lorsque c'est nécessaire.
- Faire le pari d'éducabilité des élèves.
- Travailler avec toute la classe et ne pas laisser d'élèves de côté.
- Gérer l'imprévu:
par exemple, avoir un cours de réserve si les ordinateurs sont en panne;
intégration adéquate d'un élément extérieur au cours venant perturber le bon déroulement de la leçon.
- Assumer son rôle d'autorité:
respect du règlement et des règles de vie de la classe;
- respect entre élèves;
- sanction des comportements inadaptés de manière proportionnée;
- bonne distance face aux élèves;
- respect de l'intégrité et du développement des élèves en incluant dans toutes ses actions professionnelles une perspective éthique.
- Assurer l'intégrité physique et morale des élèves:
- sécurité physique des élèves (matériel, ergonomie, comportement);

ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

- situations de violence (incivilités, harcèlement,...);
- confiance en les capacités des élèves.

2.2. Préparation de la leçon

Maîtriser le contenu du thème enseigné (langue, civilisation, mythologie, textes et œuvres d'art en lien avec le sujet, etc.) ainsi que le vocabulaire technique lié à la discipline.

Adapter le contenu du thème en fonction des élèves concerné·e·s et les objectifs d'apprentissage institutionnels (à décliner pour le cycle – LCL par exemple - et le collège).

Dans le cadre de l'apprentissage de la langue, s'assurer au préalable de la connaissance des compétences linguistiques à acquérir dans la langue cible (français) qui sont fondamentales pour l'étude de la langue latine.

Varier les activités/exercices choisis en cohérence avec les objectifs d'apprentissage visés, en fonction du public visé et dans la mesure du possible de leurs centres d'intérêts. Préparer au moins deux activités différentes pour chaque période observée.

Rédiger un canevas comprenant en particulier l'explicitation des objectifs, des consignes choisies et l'identification des difficultés probables pour les élèves. Le canevas doit être mis à disposition dans l'espace moodle au moins 48 heures ouvrables avant l'observation, sauf accord différent (Cfr. 1.1. **Respect du dispositif de formation**).

Situer sa leçon (court terme) dans une séquence d'enseignement-apprentissage (moyen terme) sur la base des plans d'études (long terme).

S'approprier, voire personnaliser le matériel didactique existant et créer de nouveaux supports.

2.3. Déroulement de la leçon

Maîtriser le contenu de la leçon et le communiquer en utilisant à bon escient les moyens à disposition.

Gérer et réguler l'enseignement dans la classe :

- présentation des objectifs et des consignes
- informations sur le déroulement du cours
- rythme et déroulement adaptés
- articulations et transitions adéquates
- gestion judicieuse des interactions
- identification des difficultés des élèves et regulations appropriées
- prise en compte des suggestions, des productions et des erreurs des élèves
- prise d'informations sur les apprentissages des élèves

ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

- documents et supports de cours de qualité.

2.4. Modalités d'évaluation

L'évaluation est basée sur l'observation des cours donnés par l'étudiant·e, ce qui permettra de prioriser les points à travailler.